



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-01

**OBJET : TRAVAUX DE FOURNITURE ET DE MISE EN PLACE D'UNE
TÉLÉSURVEILLANCE ET D'UNE TÉLÉALARME SUR LES OUVRAGES DE
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA CC2R POUR LA PÉRIODE
2023/2027 AVEC MAINTENANCE**

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

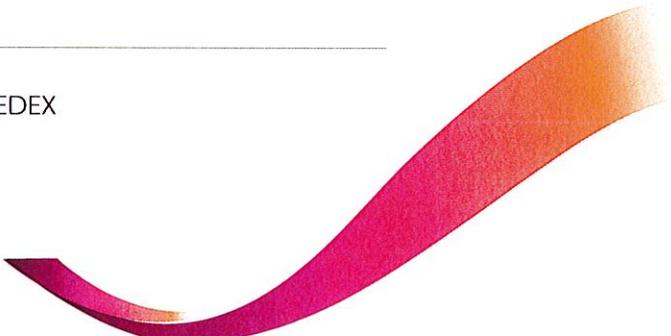
Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D1-1-2-01

**OBJET : TRAVAUX DE FOURNITURE ET DE MISE EN PLACE D'UNE
TÉLÉSURVEILLANCE ET D'UNE TÉLÉALARME SUR LES OUVRAGES DE
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA CC2R POUR LA PÉRIODE
2023/2027 AVEC MAINTENANCE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, la date de remise des offres était fixée au 20 janvier 2023 à 12h00, pour des travaux de fourniture et de mise en place d'une télésurveillance et d'une téléalarme sur les ouvrages de l'assainissement des eaux usées de la CC2R pour la période 2023/2027 avec maintenance.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1¹ du Code de la commande publique.

La Commission des Plis s'est tenue le 13 février 2023 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notations suivants :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	45,0
<i>1.1 - Caractéristiques et performances du matériel proposé</i>	<i>25.0</i>
<i>1.2 - Adaptabilité et évolution du matériel proposé aux besoins de la CC2R</i>	<i>20.0</i>
2 - Prix	40,0
3 - Délai	15,0
<i>3.1 - Délai de réactivité aux bons de commande</i>	<i>5,0</i>
<i>3.2 - Délai des interventions d'urgence (maximum 4 heures)</i>	<i>10,0</i>

Les trois plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Selon l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la procédure de passation d'un marché public peut néanmoins être déclarée sans suite à tout moment.

En l'espèce, l'analyse a mis en avant une irrégularité de procédure et une estimation du besoin inadéquate, rendant impossible la poursuite du déroulement de la procédure, ainsi que la comparaison des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

La Commission des plis propose donc de déclarer la procédure sans suite, pour motifs d'intérêt général, et de relancer ultérieurement une nouvelle procédure après redéfinition des besoins.

En conséquence, le Président propose :

- de déclarer la procédure sans suite, pour motifs d'intérêt général, et de relancer ultérieurement une nouvelle procédure après redéfinition des besoins.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de déclarer la procédure sans suite, pour motifs d'intérêt général, et de relancer ultérieurement une nouvelle procédure après redéfinition des besoins.

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Eric DELFARIEL

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **21 FEV. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **21 FEV. 2023**

AR Préfecture

Travaux de fourniture et de mise en place d'une télésurveillance et d'une téléalarme sur les ouvrages de l'assainissement des eaux usées de la CC2R pour la période 2023/2027 avec maintenance - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-2023D1_1_2_01-DE

Numéro d'acte : 2023D1_1_2_01

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2023D1-1-2-01-Travaux de fourniture et mise en place d'une télésurveillance.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:20:13

Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:30:44